

# Conditions Générales de Vente 2025

**L'ENTREPRISE JECCO** est une entreprise individuelle domiciliée au 365 rue des croisades 34280 La-Grande-Motte - SIRET 949 074 454 00016 - Code APE 82.99Z

Il conçoit et dispense des prestations en tant que consultant formateur, dans ses locaux ou ceux de ses clients.

Est désigné comme Client, toute personne physique ou morale qui, agissant en qualité de professionnel, signe un contrat de prestation auprès de JECCO.

## CONTRAT

Il est défini que le contrat correspond à un devis signé par le Client revêtu de la mention bon pour accord et accompagné des présentes Conditions Générales de Ventes (CGV) également signées par le Client. Dès lors que le devis et les CGV sont validés par ces signatures, il existe un contrat.

## DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de vente, ci-après les CGV, régissent pendant la durée du contrat, les relations entre JECCO ci-après dénommé le Prestataire et le Client dans le cadre de la vente, de l'exécution et du règlement d'une prestation ou de plusieurs services.

En toute circonstance, les CGV prévalent sur les éventuelles conditions générales d'achat du Client.

Tout contrat conclu avec JECCO implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du Client à ces CGV. Le fait que le Prestataire ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes CGV, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

Les CGV peuvent être modifiées à tout moment par le Prestataire. La version des CGV applicables au Client est toujours celle en vigueur à la date de signature du contrat.

## DEVIS

Le Prestataire intervient sur demande expresse du Client. Un contrat est réalisé pour toute prestation. Le devis adressé par le prestataire au Client, précise :

- La nature de la prestation,
- Le prix de la prestation, le non assujettissement du Prestataire à la TVA.
- Les modalités de paiement,
- Le planning détaillant les actions et obligations du Client et du Prestataire, ainsi que les délais de réalisation.
- Le rappel de l'adhésion pleine et entière du Client aux CGV.

Pour confirmer son devis de manière ferme et définitive, le Client doit le retourner sans aucune modification :

- soit par courrier postal dûment signé et daté avec la mention « Bon pour accord » de la personne légalement responsable ainsi que du cachet commercial,
- soit par courrier électronique avec l'expression du consentement du client.

La contrat ne sera validée qu'après renvoi du devis, accepté et signé, accompagné du règlement de l'acompte éventuellement demandé. A défaut de réception du devis et des CGV signés du Client et de l'acompte, ou bien à compter de la date d'expiration du devis, la proposition de devis est considérée comme annulée et le Prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

## **PRIX**

Les prix des prestations sont ceux détaillés dans les devis, acceptés par le client.

En application de l'Article 293 b du Code Général des Impôts, le Prestataire n'est pas redevable de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Les prix peuvent être calculés à la journée ou au forfait. Il est convenu entre les parties que le règlement de la totalité du prix des prestations par le Client au Prestataire vaut réception et acceptation définitive des prestations.

En aucun cas le tarif de la prestation ne peut être renégocié après que la prestation soit réalisée.

## **CONDITIONS DE REGLEMENT**

Les factures sont payables dès réception. Le paiement s'effectue par virement bancaire.

## **RETARD DE PAIEMENT**

Tout retard ou défaut de paiement entraînera de plein droit :

- L'exigibilité immédiate de toute somme restante due.
- Le calcul et le paiement d'une pénalité de retard sous forme d'intérêts à un taux équivalent à une fois et demie le taux d'intérêt légal sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à ce forfait, le Prestataire se réserve de demander une indemnité complémentaire sur justification.
- Le droit pour le Prestataire de mettre en demeure le Client de suspendre l'exécution de la prestation en cours et de surseoir à toute nouvelle commande.

## **DUREE ET RESILIATION**

La durée des prestations est définie dans le contrat.

Chacune des parties pourra résilier immédiatement le contrat en cas de cessation d'activité de l'une des parties, cessation de paiement, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou toute autre situation produisant les mêmes effets après l'envoi d'une mise en demeure adressée au dirigeant ou le cas échéant l'administrateur judiciaire (ou liquidateur) restée plus d'un mois sans réponse, conformément aux dispositions légales en vigueur.

En cas d'arrivée du terme ou de la résiliation du contrat, le contrat de prestation cessera automatiquement, le Prestataire se trouve dégagé de ses obligations à la date de résiliation ou d'expiration du contrat. En cas de résiliation du contrat par le Client, seront dues par le Client les sommes correspondant aux prestations réalisées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et non encore payées.

## **FORCE MAJEURE**

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident du consultant, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du prestataire.

## **PROPRIETE INTELLECTUELLE**

L'ensemble des documents (fiches de présentation, rapport, synthèse, contenus et supports pédagogiques, etc.) quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) produits par le Prestataire pour assurer les prestations constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par le droit d'auteur en application du Code de la propriété intellectuelle.

La marque verbale JECCO, déposée le 29/07/2023 sous le numéro de marque 4981275 et publiée le 18/08/2023 est également protégée par le Code de la propriété intellectuelle et les droits conférés par la marque (Articles L713-1 à L713-6).

Le Client s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès et préalable du Prestataire.

## **RESPONSABILITE – CONFIDENTIALITE**

Le Prestataire s'engage à :

- Réaliser les prestations conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière, aux termes et conditions prévus au contrat, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.
- Respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le Client, et désignées comme telles.
- Ne divulguer aucune information sur les prestations réalisées pour le Client.
- Restituer tout document fourni par le Client à la fin de la prestation.
- Signer un accord de confidentialité si le Client le souhaite.

Le Client s'engage à :

- Mettre à disposition du Prestataire dans les délais convenus, l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne réalisation de la prestation ainsi qu'à la bonne compréhension des problèmes posés.
- Respecter les dates et heures des rendez-vous fixés pour le bon déroulement de la

prestation souscrite.

- Régler toute prestation due à réception de la facture afférente.

## **PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL (RGPD)**

Le Prestataire s'engage à informer chaque Client du respect du droit des personnes et de la garantie de la sécurité et de la confidentialité des informations portées à sa connaissance.

Le Prestataire ne collecte et transmet que les informations nécessaires au traitement du dossier et à l'exécution du contrat.

Les données personnelles collectées dans le cadre de mon activité sont les suivantes  
Nom, prénom, adresse électronique, téléphone professionnel, profession

La collecte et le traitement de ces données répond à la finalité suivante : prise de contacts individuels par e-mail et téléphone, pour réaliser des entretiens d'analyse en lien avec les besoins exprimés par le Client.

Ces données sont conservées par le responsable du traitement, Guillaume Comte, dans des conditions raisonnables de sécurité, pour une durée de 24 mois.

Tout utilisateur concerné par le traitement de ses données personnelles peut se prévaloir des droits suivants, en application du règlement européen 2016/679 et de la Loi Informatique et Liberté (Loi 78-17 du 6 janvier 1978) :

- Droit d'accès, de rectification et droit à l'effacement des données (posés respectivement aux articles 15, 16 et 17 du RGPD) ;
- Droit à la portabilité des données (article 20 du RGPD) ;
- Droit à la limitation (article 18 du RGPD) et à l'opposition du traitement des données (article 21 du RGPD) ;
- Droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un procédé automatisé ;
- Droit de déterminer le sort des données après la mort ;
- Droit de saisir l'autorité de contrôle compétente (article 77 du RGPD).

Pour exercer vos droits, veuillez adresser votre e-mail à [contact@gcomtejecco.fr](mailto:contact@gcomtejecco.fr).

Afin que le responsable du traitement des données puisse faire droit à sa demande, l'utilisateur peut être tenu de lui communiquer certaines informations telles que : ses noms et prénoms, son adresse e-mail ainsi que son numéro de compte, d'espace personnel ou d'abonné.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

## **DROIT APPLICABLE**

Les présentes CGV et le contrat signé entre les parties sont régis par le droit français.

A défaut de résolution amiable, tout différend persistant entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation des CGV et du contrat sera de la compétence du tribunal de commerce du lieu de domicile du Prestataire.